

[COMMUNIQUE DE PRESSE] ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES 2024 : une année noire

Le dernier rapport des données de sinistralité issues de la branche accidents du travail – maladies professionnelles affiche des chiffres contrastés. S'il note une continuité de la baisse des accidents de travail, vraisemblablement liée à une sous-déclaration de la part des employeurs, il souligne une inquiétante hausse des maladies professionnelles, des accidents de trajet et, plus dramatique, des accidents graves et mortels.

764 morts au travail en 2024, ce sont cinq décès de plus par rapport à 2023. Le nombre d'accidents du travail a par ailleurs augmenté de 26% pour les femmes. Les troubles musculosquelettiques augmentent de 6,6% et les affections psychiques de 9%. Ces drames humains touchent directement les travailleurs et les travailleuses, mais aussi leurs proches et les collectifs de travail.

La CFDT dénonce depuis plusieurs années la faiblesse des politiques de prévention des risques professionnels au sein des entreprises, et ce, malgré les engagements pris dans le cadre du plan Santé Travail et la mise en place du Fonds d'Indemnisation de Prévention de l'Usure Professionnelle – FIPU.

Pour la CFDT, agir et s'engager pour la prévention des Accidents et maladie professionnelle est impératif. C'est de la responsabilité de l'employeur.

Agir sur la prévention passe par :

1. L'écoute des salariés sur la santé et la sécurité,
2. Un dialogue social amélioré sur les sujets liés au travail
3. Une prise en compte des risques émergents liés aux changements climatiques et à intelligence artificielle
4. Un accompagnement de toutes les entreprises et notamment les plus petites pour la mise en place de plans de prévention.

Il est urgent d'agir, que les entreprises et les administrations prennent leurs responsabilités et qu'elles assument leur rôle majeur dans les politiques de prévention. Pour la CFDT, la santé des travailleurs ainsi que la baisse des accidents de travail et maladies professionnelles doivent devenir des priorités.

DÉCLARATION DE ISABELLE MERCIER, SECRETAIRE NATIONALE DE LA CFDT

Accident du travail
Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

[insta3ctelecomsprestatairesidf](#)

[LinkedinS3C Télécoms Prestataires IDF](#)

[Threads3ctelecomsprestatairesidf](#)

[TiktokS3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[accident du travail](#)